

Politique rémunération

Wide Asset Management (Wide AM) n'a pas prévu à ce jour de rémunération variable pour l'ensemble du Personnel de la société.

Toutefois, si cette situation devait évoluer, Wide AM mettrait à jour le présent document et elle se référerait à son agrément (Directive OPCVM) qui fixe les modalités des rémunérations variables, et notamment :

- Une limite en termes de montant individuel.
- Des critères d'attribution stricts, limitant les prises de risques dans la gestion collective, les risque de conflits d'intérêts, favorisant le paiement des rémunérations variables en parts des OPCVM gérés ainsi qu'un étalement dans le temps du versement des primes.
- La mise en place d'un Comité des rémunérations qui devrait s'assurer du respect de ladite réglementation.